DÉPARTEMENT de L'AUDE **Arrondissement de CARCASSONNE** Nombre de conseillers municipaux en exercice **15** Qui ont pris part à la délibération **13** Convocation du CM en date du : **23 Juin 2020** Affichage en date du : **23 juin 2020**	Moussoulens **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** **LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ** **Commune de MOUSSOULENS** **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 2 Juillet 2020** L'an deux mil vingt et le deux juillet à 19h 00, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard VALLIER, Maire de Moussoulens, dans la salle Emilien COMBES. **Présents :** VALLIER, ESCANDE, CHAZALMARTIN, MICOULEAU-SALVAIRE, KLEIN, GRIFFITHS SAVELLI, VERGÉ, HEMERY, BAUGUIL, VERMEILLE, CHOURREAU-FICHES, COLS, ALANDRY. **Absent(s) :** CLEMENTE (procuration à GRIFFITHS SAVELLI), RAMON (procuration à HEMERY) **Secrétariat de séance :** Karen VERMEILLE
Ordre du jour :	1. **Approbation du Compte Administratif M14 2019** 2. **Approbation du Compte de Gestion M14 2019** 3. **Affectation du résultat** 4. **Vote des taux d'imposition** 5. **Vote du Budget M14 2020** 6. **Désignation du délégué et de son suppléant ATD11**

Ouverture de la séance à 19h10

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

1 – Vote du Compte Administratif 2019

Madame CHOURREAU fait remarquer que suivant le code général des collectivités territoriales l'approbation du compte de gestion intervient avant le compte administratif.

Madame Valérie ESCANDE rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif regroupe toutes les opérations de l'exercice prévues au Budget Primitif et les décisions modificatives qui ont été autorisées préalablement par le Conseil Municipal. C'est donc un véritable bilan de l'exercice écoulé qui laisse apparaître tant en dépenses qu'en recettes, le montant des opérations réellement effectuées et celles restant à réaliser en section d'investissement.

Après avoir présenté le compte administratif 2019, Monsieur Gérard VALLIER, quitte la salle.

Monsieur Régis CHAZALMARTIN, 1er adjoint demande au conseil Municipal de se prononcer sur le Compte Administratif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte administratif 2019 suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés 2018		410 064,43		108 611,18		518 675,61
Opérations de l'exercice	706 068,25	912 731,60	329 257,78	378 336,52	1 035 326,03	1 291 068,12
affectation du 1068	200 000,00					
TOTAUX	**906 068,25**	**1 322 796,03**	**329 257,78**	**486 947,70**	**1 035 326,03**	**1 809 743,73**
Résultats de clôture		416 727,78		157 689,92		574 417,70
TOTAUX CUMULES	**906 068,25**	**1 322 796,03**	**329 257,78**	**486 947,70**	**1 035 326,03**	**1 809 743,73**
RESULTATS DEFINITIFS		**416 727,78**		**157 689,92**		**574 417,70**

2 – Approbation du Compte de Gestion 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme le fait le comptable de la Commune avec l'édition du Compte Administratif, le trésorier établit un Compte de Gestion par budget voté.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le compte de gestion 2019 établi par Monsieur le Trésorier est conforme au Compte Administratif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019 établi par le trésorier de la Commune.

3 – Affectation du résultat

Madame ESCANDE rappelle que la délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif. Ces résultats seront intégrés au Budget Primitif 2020.

Il est proposé à l'Assemblée de diminuer de 180 0000€ le résultat de fonctionnement s'élevant à 416 727,78€ et de l'affecter au 1068 afin d'augmenter les recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'affectation des résultats de la façon suivante :

	RESULTAT 2019	Part affectée à l'Investissement	RESULTAT EXERCICE 2018	AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	49 078,74		108 611,18	**157 689,92**
FONCTIONNEMENT	206 663,35	200 000,00	410 064,43	**416 727,78**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	**416 727,78**
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	180 000,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	236 727,78
Total affecté au c/ 1068 :	180 000,00

4- Vote des taux d'imposition

Madame ESCANDE informe le Conseil des taux actuels et propose de ne pas les changer.
Madame CHOURREAU s'interroge sur le taux du foncier non bâti qui est très élevé à savoir 127.04%.
Il lui est répondu que ce taux n'a pas bougé depuis des années.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux au même niveau à savoir :

⇨ Taxe d'habitation : 21.96%
⇨Taxe foncière bâti : 36.50%,
⇨Taxe foncière non bâti : 127.04%

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition pour l'année 2020.

5- Vote du Budget Primitif M14 pour l'année 2020

Madame Escande fait part des propositions pour le budget 2020. Elle fait part des ajustements fait en fonction des consommations de l'année précédente tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement. Madame Chourreau demande qu'une gestion prévisionnelle des Emplois et Carrières soit établie pour tous les employés. Mr Chazalmartin répond à Madame Chourreau qu'en tant qu'adjoint en charge du personnel son objectif premier est aussi de travailler sur la gestion prévisionnelle des carrières. Ce travail a déjà été commencé l'an dernier avec la mise en place du RIFSEEP. Un état des différentes situations a été analysé, un organigramme est mis en place et une première harmonisation des primes a été organisée, 2 agents ont été promus lors de cette démarche. Lorsque la nouvelle commission du personnel sera mise en place, ce travail devra être continué.
Madame ALANDRY demande des informations quant aux saisonniers du service technique.
Monsieur le Maire l'informe que Maxime GUI et Wallid NQUAIRI ont été recrutés sur des candidatures spontanées pour tout le mois de juillet.

Un point est fait sur les recettes et notamment les dotations d'état qui ne diminuent pas.
Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 1 095 098.78€.

Pour la section d'investissement : les opérations tant en dépenses qu'en recettes sont étudiées.
Les plus grosses dépenses seront la continuité du Cœur Village, la colonne à eau, le city stade, les ERP, la voirie.

Les recettes proviennent essentiellement des subventions demandées auprès de l'Etat du Département et de la Région et le virement complémentaire à hauteur de 180 000€.
Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 840 805.33€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020.

6 -. Désignation du délégué et de son suppléant ATD11

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à l'ATD 11 et qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il propose sa nomination et Monsieur Chazalmartin propose sa nomination pour le poste de suppléant.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire est désormais délégué titulaire et Monsieur Chazalmartin délégué suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance s'est terminée à 21h15.

VALLIER Gérard	CHAZALMARTIN Régis	ESCANDE Valérie	KLEIN Cyril	MICOULEAU-SALVAIRE Marie-Cécile
VERGÉ Jean Luc	GRIFFITHS SAVELLI Susan	HEMERY Sabine	CLEMENTE Emilie Excusée Procuration GRIFFITHS SAVELLI Susan	RAMON Florian Excusé HEMERY Sabine
BAUGUIL jean Louis	VERMEILLE Karen	CHROURREAU FICHES Nicole	COLS Jérôme	ALANDRY Elisabeth